

Bureau du 7 février 2005

Décision n° B-2005-2919

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 3° - Lyon 7°

objet : **Quartiers des Pentes de la Croix-Rousse, Moncey-Voltaire et Guillotière - Opération de revitalisation économique des rez-de-chaussée d'activité - Participation financière - Avenant**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 janvier 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Ce rapport a pour objet la poursuite de l'opération de revitalisation économique des rez-de-chaussée d'activité dans les 1er, 3° et 7° arrondissements de Lyon et la signature d'un avenant à la convention.

Ces quartiers anciens inscrits au contrat de ville ont bénéficié d'une opération de revitalisation économique des rez-de-chaussée dont les phases 1 et 2 ont fait l'objet d'une convention en date du 3 juillet 1997 et d'un avenant en date du 23 septembre 2002.

L'objectif fixé dans le cadre de la phase 2 dont la durée maximale était prévue pour trois ans, a été atteint en décembre 2004 au terme d'une campagne de dix-huit mois : le nombre de projets agréés a été supérieur au nombre escompté avec une répartition géographique mieux équilibrée que celle constatée en fin de première phase.

Cinquante-trois demandes de subvention ont été présentées en comité d'engagement entre juin 2003 et octobre 2004 pour quarante-six projets aboutis et ce pour un montant total de subvention de 557 556 dans les domaines d'activité suivants :

- commerces et artisanat de proximité,
- prestations technique et intellectuelle,
- artisanat et métiers d'art.

Au vu des incidences favorables de l'action menée sur l'environnement économique et urbain et de l'importance des besoins restant à satisfaire, il apparaît opportun de prolonger l'opération en 2005 dans le cadre de la procédure Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (Fisac) de l'État.

Pour 2005, un objectif de cinquante locaux subventionnables est fixé.

L'expérience acquise au cours de la campagne 2003-2004 et l'observation des tendances du marché immobilier et des besoins des habitants ont permis d'établir, dans le quartier des Pentes de la Croix-Rousse, une échelle de priorité d'intervention en faveur de certaines rues ou de certains locaux identifiés comme stratégiques. Une démarche similaire va être engagée dans le quartier de Guillotière.

Pour cette opération :

- le montant total des travaux subventionnables est de 1 360 000 HT pouvant concerner cinquante locaux dans les trois arrondissements,

- le montant total des subventions programmées par les collectivités en 2005 est de 680 000 répartis comme suit :

| | |
|------------------------------|---------|
| . région Rhône-Alpes | 340 000 |
| . ville de Lyon | 220 000 |
| . communauté urbaine de Lyon | 120 000 |

Pour la partie animation, le coût d'un poste spécifique pour la mission d'animation du dispositif est évalué à 45 000 par an. Ce poste serait porté par la ville de Lyon avec une participation de la Communauté urbaine représentant un tiers du coût du poste d'animateur.

Ainsi, la Communauté urbaine apporterait un financement à hauteur de 120 000 pour la partie travaux et de 15 000 pour l'animation, soit une contribution totale de 135 000 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le programme 2005 de l'opération de revitalisation économique des rez-de-chaussée d'activité dans les 1er, 3° et 7° arrondissements de la ville de Lyon,

b) - le versement d'une participation financière à la ville de Lyon pour un montant de 135 000 nets de taxes.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant à la convention-cadre signée en 1997.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005 et suivants - comptes 657 540 et 657 340 - fonction 824 - opération n° 0274.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,